

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 25/11/2024

ID : 074-217400530-20241119-D2024_44-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024 à 19H30

Convocation
du 14/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 08
Absents : ----- 05
Pouvoirs : ----- 01
Votants : ----- 09

Étaient présents : CALLENDRIER Michele / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie / MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry / THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

VOTE

Pour : ----- 09
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Absents : CHATEAU Baptiste, FAVRAT Florent, KELLER Sophie, LEYDIER Serge, SANDRAL Linda,

Pouvoirs : Sophie KELLER a donné pouvoir à Michèle CALLENDRIER

Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

Intercommunalité
**Communauté
d'agglomération**

OBJET : Rapport d'activité 2023 « Mobilité » de Thonon Agglomération.

**Délibération
N°2024-44**

LE MAIRE présente aux conseillers le rapport d'activité « Mobilité » de Thonon Agglomération de l'année 2023

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : **25 NOV. 2024**

Reçue en Préfecture
Le : **25 NOV. 2024**

Publié sur le site de la
commune
Le : **25 NOV. 2024**

LE MAIRE demande au conseil de prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ PREND ACTE du rapport d'activité « Mobilité » 2023 de Thonon Agglomération.

Le Maire Gil THOMAS

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Michèle CALLENDRIER